



UIA – RI
Concours International de Logo

Concours pour le Logo International de l'accessibilité

Un concours pour concevoir un nouveau logo de l'accessibilité qui reflète la diversité des personnes qui utilisent les bâtiments et les environnements bâtis.



ORGANISATEURS DU CONCOURS

Union Internationale des Architectes (UIA)

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine - BP 158
75755 PARIS Cedex 15 – France
Tél : +33 (0)1 45 24 36 88

E-mail : e.bonin@uia-architectes.org
Web : uia@uia-architectes.org

Réhabilitation Internationale (RI)

866 United Nations Plaza, bureau 422
New York,
New York 10017, États-Unis
Téléphone : +1 (212) 420 - 1500

E-mail : information@RIGlobal.org
Web : <http://www.riglobal.org/>

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Les questions doivent être envoyées à : e.bonin@uia-architectes.org

INSCRIPTIONS

Les candidatures doivent être soumises par voie électronique via la plateforme de l'UIA :
<https://uia.awardsplatform.com/>

CALENDRIER

- Annonce et lancement : 18 janvier 2022
- Date limite de réception des questions : 14 février 2022
- Réponses aux questions : 25 février 2022
- Date limite de soumission des projets : 25 mars 2022, 17h00, heure de Paris
- Réunion du Jury : 07 avril 2022
- Annonce des gagnants : 18 avril 2022
- Cérémonie de remise des prix : virtuellement/ en personne lors du Forum de l'UIA à Madrid, à la mi-mai 2022 (à confirmer)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
RÈGLEMENT	5
1. Noms, dates et adresses importants :	5
2. Interprétation du descriptif	6
3. Critères d'éligibilité	6
4. Langue officielle	6
5. Inscriptions	6
6. Membres du jury et suppléante	6
7. Questions et réponses	6
8. Prix et récompenses	7
9. Déclaration d'intention des organisateurs	7
10. Soumissions	7
11. Décisions du jury	7
12. Droits	8
PROGRAMME	9
1. Conditions de soumission	9
2. Critères d'évaluation	10

INTRODUCTION

L'UIA (Union internationale des architectes) et la RI (Réhabilitation Internationale) lancent conjointement un appel à candidatures pour un Logo de l'accessibilité du 21e siècle qui représente les droits et valeurs fondamentales de l'inclusion, de l'équité et de l'autonomie, de la diversité, de l'accessibilité physique et virtuelle pour tous, notamment les personnes en situation de handicap.

Le symbole international d'accessibilité (ISA) n'existait pas il y a 50 ans. Créé lors d'un concours de design organisé par la RI-ICTA (Commission internationale sur l'accessibilité et la technologie), il a été remporté par l'étudiante danoise en design Susanne Koefoed, en 1968. L'ISA, également connu sous le nom de « logo du fauteuil roulant », est largement utilisé, entre autres, par les architectes, pour identifier les bâtiments, les installations et autres éléments de l'environnement bâti accessibles aux personnes handicapées.

Le symbole est propriété de la Réhabilitation Internationale et son concept et son utilisation sont couverts par la norme ISO 7001.



Cependant, au cours des dernières années, un autre « Logo de l'accessibilité » concurrent est apparu - un symbole avec un fauteuil roulant qui déplace la silhouette en avant. Ce symbole a récemment donné origine à un mouvement, et il est même disponible en emoji. Cela a également suscité des réactions négatives, l'incriminant d'être discriminatoire. Il a été officiellement rejeté par l'ISO et jugé illégal au niveau fédéral aux États-Unis, malgré son adoption par plusieurs états. Aujourd'hui, l'ISA se retrouve au cœur d'un débat sur la manière dont les personnes handicapées devraient être représentées.

L'ISA a contribué à une perception largement répandue selon laquelle l'accessibilité et l'inclusion concernent uniquement les troubles de la mobilité ... et les utilisateurs de fauteuils roulants.

*« Beaucoup pensent que le symbole doit changer. Le fauteuil roulant ne représente pas des handicaps tels que les troubles de la vision, la perte auditive ou le spectre plus large des personnes qui peuvent être exclues d'accès à l'environnement bâti. Beaucoup pensent le fauteuil roulant en lui-même...ne représente pas exactement les personnes handicapées au travail, à l'école ou dans la communauté ». Anonyme, **BraunAbility***

Le défi consiste donc à développer un nouveau symbole de l'accessibilité qui représente mieux la diversité des personnes qui utilisent les bâtiments et autres environnements bâtis.

RÈGLEMENT

1. Noms, dates et adresses importants :

<p>Organisateurs du concours :</p>	<p>Union Internationale des Architectes (UIA) Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine - BP 158 75755 PARIS Cedex 15 – France</p> <p>Téléphone : +33 (0)1 45 24 36 88 E-mail : e.bonin@uia-architectes.org Site Web : http://www.uia-architectes.org</p> <p>Réhabilitation Internationale (RI) 866 United Nations Plaza, Bureau 422 New York, New York 10017, États-Unis</p> <p>Téléphone : +1 (212) 420 - 1500 E-mail: information@RIGlobal.org Site Web : http://www.riglobal.org/</p>
<p>Adresse et date limite de réception des questions :</p>	<p>Les participants pourront adresser toute question jusqu'au 14 février à : e.bonin@uia-architectes.org</p>
<p>Adresse et date limite de réception des candidatures</p>	<p>Les soumissions se feront jusqu'au 25 mars 2022, 17h00 (heure de Paris) par voie électronique via la plateforme des prix de l'UIA : https://uia.awardsplatform.com/</p>

2. Interprétation du descriptif

Le jury se réserve tous droits d'interprétation finale des clauses du descriptif.

3. Critères d'éligibilité

- Le concours est ouvert aux architectes, graphistes et étudiants en architecture et design graphique
- Les inscriptions peuvent être individuelles ou en équipe.
- Chaque individu/ équipe ne peut soumettre qu'une seule candidature.

4. Langue officielle

La langue officielle du concours est l'anglais.

5. Inscriptions

Les participants doivent s'inscrire via la plateforme des prix UIA : <https://uia.awardsplatform.com>

Il n'y a pas de frais d'inscription.

6. Membres du jury et suppléante

- **Zhang Haidi**, Chine, Président de Réhabilitation Internationale
- **Anna Crider**, États-Unis, ancienne Présidente de la Society for Experiential Graphic Design (SEGD)
- **Barry Gray**, Royaume-Uni, organisateur et Président du Comité BSI PH/8 Symboles et signes graphiques ISO/TC 145/SC 1/WG/4, "Symboles graphiques"
- **Mikhail Terentiev**, Russie, Président de la Société Panrusse des personnes handicapées (ARSDP)
- **Allen Kong**, Australie, Directeur du Programme de travail *Architecture pour tous* de l'UIA
- **Safaa Issa Abdou**, Égypte, membre suppléante du jury, enseignant en architecture, Faculté d'Engineering, Université de Menufeya, Égypte

7. Questions et réponses

Les participants peuvent poser des questions de manière anonyme concernant le règlement, selon le calendrier.

8. Prix et récompenses

- Un premier, deuxième et troisième prix seront décernés, et jusqu'à trois mentions honorables, à la discrétion du jury.
- Premier prix : 5.000 US\$ et un certificat ; Deuxième prix : 2.500 US\$ et un certificat ; Troisième prix : 1.500 \$US et un certificat,
Jusqu'à 3 mentions honorables de 500 \$US chaque et des certificats
- Les gagnants seront informés directement des résultats du concours. Une liste des logos primés sera publiée sur les sites Web de l'UIA et de RI et diffusée dans les médias.

9. Déclaration d'intention des organisateurs

Le principal objectif du concours est de créer un nouveau symbole qui représente mieux la diversité des personnes qui utilisent les bâtiments et autres environnements bâtis. L'objectif de ce concours est l'adoption d'un nouveau symbole de l'accessibilité par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Ainsi :

- Le logos primé sera soumis au Groupe de travail ISO/TC 145 "Symboles graphiques", en vue de l'adoption d'un nouveau symbole international de l'accessibilité.

10. Soumissions

- Les soumissions seront acceptées par voie électronique uniquement via la plateforme des prix de l'UIA : <https://uia.awardsplatform.com/> . Le nom du concours ainsi que les logos de l'UIA et de la RI doivent figurer en pied de page sur chaque feuille.
- Les conditions de soumission sont indiquées dans la section *Programme*
- Les soumissions tardives ne seront **PAS** acceptées.

11. Décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et définitives ; elles engagent toutes les parties concernées et ne pourront pas être contestées ; les prix attribués par le jury ne seront pas réexaminés par les organisateurs, en tout ou en partie.

12. Droits

Les auteurs soumettant une candidature certifient que la proposition qu'ils soumettent est une création originale et qu'ils possèdent l'autorisation explicite d'utiliser toute œuvre d'art ou élément dont ils ne seraient pas titulaires. La preuve d'une telle autorisation doit être incluse dans la soumission. Les auteurs, doivent déclarer qu'ils/elles sont le seul(e)s auteur/e(s) de l'œuvre soumise et qu'ils/elles détiennent tous les droits afin d'accorder à l'UIA et à la RI l'autorisation d'utiliser leur œuvre, sans réserve.

Lors de la soumission des candidatures, le/les auteur/e(s) accorde/nt à l'UIA et à la RI les droits mondiaux illimités, y compris et sans limitation, tous les droits d'auteur, ce qui comprend l'autorisation d'utiliser, de copier et de reproduire le logo présenté, qui deviendra la propriété exclusive de l'UIA et de la RI.

La cession à titre exclusif des droits d'auteur est limitée aux gagnants des prix et récompenses stipulés à l'article 8 du présent Règlement (soit aux gagnants des 1^{er}, 2^e et 3^{ème} prix et aux éventuelles bénéficiaires des mentions honorables).

La participation au concours et la remise d'un prix entraînent la transmission à l'UIA et la RI des droits de représentation, de reproduction et de distribution du logo, sans autre contrepartie que le bénéfice du prix octroyé à chacun et la dotation financière qui s'y attache. L'auteur renonce à percevoir d'éventuels droits d'auteur sur ce logo, sans limitation de quantité et de durée.

Le/les auteur/e(s) renonce(nt) toute compensation ou redevance au-delà du montant total des prix attribués.

L'UIA et la RI se réservent le droit de ne pas utiliser le logo, d'ajuster le projet, de le traduire et publier pour promouvoir l'accessibilité à l'échelle mondiale via les médias, la presse spécialisée, les réseaux sociaux, les événements et les publications.

13. Exposition

Les logos gagnants seront exposés lors du Forum de l'UIA à Madrid sur le logement abordable, à la mi-mai 2022, et lors de la célébration du centenaire de RI en 2022 (à confirmer)

PROGRAMME

1. Conditions de soumission

Les propositions doivent inclure les quatre (4) éléments, comme suit :

A. Charte graphique numérique

- 2 fichiers vectoriel de haute qualité (Fichier graphique via eps ou stl): un en 4 couleurs(CMYK) et 1 en 1 couleur (black & white)
- 2 fichiers JPG (chacun au minimum de 300dpi): 1 en couleur RGB et un autre en couleur (noir & blanc)
- Les noms des concurrents ou de leur firme / école / organisation ne doivent PAS apparaître sur les planches de soumission.

B. Fiche explicative

Pour chaque soumission, une brève fiche explicative du projet, de 400 à 500 mots, est requise, décrivant les principes du concept du logo et des informations sur le choix de la forme, de la taille, de la forme, de la couleur, de la clarté visuelle et de l'acuité du symbole ou d'une suite de symboles. Le texte devra indiquer aussi la façon dont les commentaires et les conseils de personnes handicapées ont contribué au processus de conception.

- Les participants doivent associer à leur processus de conception au moins deux (2) personnes handicapées, organisations locales de personnes handicapées (OPH), Organisations non gouvernementales (ONG) travaillant avec/pour des personnes handicapées, ou d'autres personnes à qui ce concours est destiné. Un tel processus pourrait prendre la forme de dialogues et d'entretiens pour recueillir leurs aspirations et points de vue sur le symbole ou les suites de symboles proposé(s). Idéalement, les individus et les OPH consultés devraient représenter une grande diversité des personnes qui utilisent les bâtiments et autres environnements bâtis et tenir compte des différentes difficultés liées à la mobilité, à la vision, à l'audition, à la force, à l'endurance, à la dextérité et aux capacités cognitives.
- La présentation graphique doit autant que possible transmettre le contexte et la solution proposée. Le symbole doit être autonome : il ne doit pas s'appuyer sur un récit pour communiquer l'intention du concept.

2. Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur les critères suivants :

- La façon dont le symbole (ou la suite de symboles) transcrit les concepts d'inclusion, de diversité, d'équité, d'autonomie et d'accessibilité physique et virtuelle, de sorte qu'il puisse être utilisé pour identifier efficacement les installations comme étant accessibles et accueillantes pour tous.
- Les symboles ou suite de symboles doivent tenir compte de la diversité de personnes qui peuvent les utiliser.
- La pertinence et la cohérence du concept global.
- La capacité symbolique et communicante du logo ; et
- La qualité graphique du logo.

Les participants doivent :

- Se référer aux [*Guidelines on Accessible and Inclusive Built Environments*, 2019](#), du Programme de travail UIA Architecture pour tous
- Répondre aux aspirations de l'Article 9 [UN-CRPD: Accessibility](#) ; de [l'Objectif 11 des ODD des Nations Unies : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables](#) ; et du [Nouvel Agenda Urbain de l'Habitat III](#).